



Paris, le 7 mai 2024

Signature d'une convention de partenariat entre la Banque de France et l'Union nationale des associations familiales (Unaf)

L'Union nationale des associations familiales (Unaf) et la Banque de France ont renforcé ce lundi 6 mai 2024 leur coopération en faveur des personnes en difficulté financière.

Les représentants de l'Unaf et de la Banque de France ont procédé ce lundi 6 mai à la signature d'une convention de partenariat, pour une durée de trois ans, renouvelable.

Ce partenariat vise à faire converger les actions de la Banque de France et du réseau Unaf-Udaf pour venir en aide aux personnes en difficulté financière, notamment en les orientant vers la procédure de surendettement, en les accompagnant tout au long de la procédure, et en les informant sur leurs droits et sur les dispositifs qui peuvent améliorer leur situation : droit au compte, plafonnement des frais d'incidents bancaires, accès à l'offre clientèle fragile, microcrédit personnel, Points conseil budget, etc.

De façon concrète, la Banque de France s'engage à proposer des formations aux salariés des Unions départementales des associations familiales (Udaf) et à orienter les personnes pouvant avoir besoin d'un accompagnement budgétaire vers les Udaf. L'Unaf s'engage à inciter les Udaf à informer leurs bénéficiaires sur les dispositifs gérés par la Banque de France, à transmettre à la cellule alerte inclusion de la Banque de France les éléments relatifs à des situations individuelles en cas de difficultés constatées en matière d'identification d'une situation de fragilité financière ou d'application de frais bancaires ou encore à prendre part activement à la stratégie nationale EDUCFI.

Contacts presse :

Service de presse : 01 42 92 39 00 // presse@banque-france.fr

Contact presse Unaf :

Laure Mondet 01 49 95 36 05

« Je me réjouis de la signature de cette convention avec l'UNAF, qui vient formaliser un travail partenarial mené, depuis de nombreuses années, entre la Banque de France et l'UNAF, au niveau national comme sur le terrain. Avec cette convention de partenariat nous allons poursuivre et amplifier nos engagements respectifs, quotidiens, notamment en informant les personnes en difficultés financières et en mettant en œuvre, à leur profit, les dispositifs d'inclusion financière. » Hervé Gonsard, Directeur général des Services à l'économie et du réseau.

« Ce partenariat va nous permettre de mieux accompagner encore les familles surendettées ou en situation d'exclusion bancaire. En cette période où des millions de ménages vivent avec des ressources faibles ou des budgets très contraints, il est essentiel de travailler ensemble. » Marie-Andrée Blanc, Présidente de l'Unaf.

Les Udaf sont très impliquées dans la prévention et la lutte contre le surendettement. Le surendettement est un sujet éminemment familial tant il peut avoir des conséquences sur l'ensemble du ménage. Ainsi, les représentants familiaux siègent dans 75 commissions de surendettement afin de défendre les intérêts des ménages surendettés. Dans leurs services, les Udaf accompagnent au quotidien les ménages rencontrant une difficulté financière au travers de leurs 230 Points conseils budget (PCB) et de leurs 40 services d'accompagnement au microcrédit personnel. Le réseau des Udaf est aussi le premier réseau associatif de services mandataires judiciaires à la protection des majeurs.

La Banque de France, qui préside l'Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB) dont l'Unaf est membre, et les conseils départementaux d'inclusion financière (CDIF), assure la gestion de la procédure de surendettement, du droit au compte, des fichiers d'incidents de paiement, ainsi qu'une activité d'information générale du public sur les opérations et les pratiques bancaires et d'assurance (service Info Banque Assurance). La Banque de France est joignable au 34 14, son numéro d'appel unique ; via ses unités présentes dans chaque département et via son site Internet <https://www.banque-france.fr/fr> .

Par ailleurs, dans le cadre de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière (EDUCFI) dont la Banque de France est l'opérateur, l'Unaf et le réseau des Udaf sont pleinement associés à la gouvernance nationale et locale, et à la réalisation d'actions de sensibilisation des publics : auprès des jeunes, des intervenants sociaux, et de l'ensemble des citoyens pour soutenir leurs compétences financières. De nombreuses informations et

Contacts presse :

Service de presse : 01 42 92 39 00 // presse@banque-france.fr

Contact presse Unaf :

Laure Mondet 01 49 95 36 05

ressources pédagogiques sont mises à disposition sur le portail de la stratégie <https://www.mesquestionsdargent.fr> et sur les réseaux sociaux d'EDUCFI.



À propos de la Banque de France. Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie et à la société. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet www.banque-france.fr

Suivez nous [f](#) [t](#) [in](#) [v](#)

A propos de l'Union nationale des associations familiales - Unaf, institution engagée avec et pour les familles depuis 1945 est l'expert des réalités de vie des familles. Porte-parole officiel des familles auprès des pouvoirs publics, elle représente et soutient les 18,5 millions de familles vivant sur le territoire français et défend leurs intérêts. Pluraliste, elle regroupe 72 mouvements familiaux et plus de 6 000 associations familiales d'une grande diversité. Elle anime le réseau des Udaf et Uraf qui mènent des missions de représentation et de services aux familles dans chaque département et dans chaque région.

Visitez notre site internet www.unaf.fr

Contacts presse :

Service de presse : 01 42 92 39 00 // presse@banque-france.fr

Contact presse Unaf :

Laure Mondet 01 49 95 36 05